

L'Aquaculture vue par SOREMA

Bourchanin F.

Aspects économiques de la production aquacole

Zaragoza : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 14

1995

pages 233-237

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=96605665>

To cite this article / Pour citer cet article

Bourchanin F. *L'Aquaculture vue par SOREMA. Aspects économiques de la production aquacole*. Zaragoza : CIHEAM, 1995. p. 233-237 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'Aquaculture vue par SOREMA

F. BOURCHANIN
SOREMA
PARIS
FRANCE

RESUME - SOREMA, compagnie de réassurance internationale, a développé depuis 1984 un portefeuille aquacole significatif à travers le monde, en analysant de manière précise les risques à couvrir et en mettant au point une politique de souscription rigoureuse permettant la rentabilité de cette activité sur le long terme.

Mots-clés : Réassurance, risques, politique de souscription, aquaculture.

SUMMARY- SOREMA, International Reinsurance Company, has developed a significant portfolio in fishfarms on a worldwide basis, after having analysed precisely the risks to be covered and after having defined a strict underwriting policy, which has conducted to a profitability from this activity on a long term basis.

Key words : Reinsurance, risks, underwriting policy, aquaculture.

SOREMA, réassureur international et filiale de GROUPAMA, a un chiffre d'affaires global de 4 milliards de Francs, réalisé dans les branches classiques de l'assurance dans 80 pays. Néanmoins, une de ses activités concerne les risques agricoles, pour lesquels un département spécifique a été créé.

SOREMA s'intéresse à l'aquaculture depuis 1984 et a pu développer un portefeuille significatif à travers le monde, qui représente aujourd'hui un aliment de 16 Millions de Francs. Cette activité a permis de dégager un résultat technique positif grâce à une analyse précise des risques qui a conduit à la mise au point d'une politique de souscription rigoureuse.

LES RISQUES EN AQUACULTURE

Les risques techniques (éventuellement assurables)

Chaque forme d'aquaculture induit des types de risques qui lui sont propres :

En algoculture et conchyliculture

L'eau est renouvelée par les marées et les courants, et la nourriture est apportée par le milieu naturel. Les risques majeurs sont :

- * l'incident météorologique détruisant les structures d'élevage (tempête)
- * l'épizootie totalement incontrôlable et sans traitement possible (non assurable)
- * la pollution accidentelle d'origine marine ou terrestre
- * le vol et la malveillance (tentations, jalousie)

En pisciculture et crevetticulture en bassins

Il s'agit de bassins en terre ou en matériau dur, de taille variable et avec renouvellement plus ou moins important de l'eau. Dans tous les cas, la masse d'eau assure une bonne stabilité du milieu mais avec un déséquilibre possible en fin de cycle du fait d'un stock croissant (oxygène). Les risques majeurs sont :

- * les problèmes de nutrition
- * les événements climatiques
- * le vol
- * les épizooties exacerbées par le confinement (non assurables)
- * la défaillance mécanique ou électrique (pompes, oxygénateurs) qui nécessite un délai d'intervention très court pour éviter des dégâts de grande ampleur.

En pisciculture en mer (cages flottantes)

Le milieu de production est le milieu naturel avec un renouvellement d'eau sans contrainte. La nourriture est apportée par l'homme et les animaux sont confinés dans un espace restreint. Les risques majeurs sont :

- * la fuite suite à une rupture des cages ou des filets après une tempête
- * la qualité de la nourriture
- * les épizooties se développant d'autant mieux que les animaux sont mobiles et à très haute densité (assurables dans certaines conditions)
- * les pollutions chimiques et biologiques

Les autres risques (non assurables)Risques opérationnels

Ce sont les risques que rencontrent tout exploitant dans son activité quotidienne, que la ferme soit récente ou ancienne, avec des techniques classiques ou de pointe. Il s'agit de :

- * la défaillance humaine (risques inhérent à toute activité)
- * la défaillance de gestion (moyens, stocks...)
- * la défaillance matérielle (mauvais entretien, mauvais choix)

Risques conceptuels

Ces risques sont propres à un projet nouveau ou à une modification de l'exploitation. On y trouve :

- * le problème du choix et du contrôle du conseil technique (références de ce conseil ?)
- * le problème du choix du site
- * le choix des options et des standards d'élevage (marges de sécurité et impact financier)

- * le choix de principe de vivre sur la ferme (primordial)

Risques économiques

Il s'agit là d'éléments externes à l'activité dans son milieu propre, qui font peser sur celle-ci des intérêts commerciaux parfois très lointains et totalement incontrôlables par l'exploitant.

Par exemple :

- * la concurrence et la tension sur les prix obligeant à vendre à perte
- * le risque commercial insidieux : fermetures sanitaires de frontières à priori sans finalité commerciale, opérations de boycott.

L'aquaculture, comme toute autre activité, comporte un certain nombre de risques qu'il est nécessaire de prendre en compte et d'apprécier avant de franchir le pas et de proposer une couverture d'assurance. Tout repose sur l'homme : il est souvent préférable de privilégier le simple et le sûr au complexe et à l'expérimental, et la rigueur de l'homme à l'élégance des sécurités techniques.

NOTRE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

Elle s'appuie sur les axes suivants :

- Ne s'intéresser qu'aux espèces bien maîtrisées techniquement : notre portefeuille est composé à 80 % d'élevages de saumons et compte quelques élevages de loups, dorades et turbots.
- Avoir une répartition géographique mondiale des risques : notre portefeuille est dispersé sur les grandes zones de production : Europe Nord et Sud, Amérique du Nord, Chili.
- Sélectionner les risques : tous les élevages ne sont pas assurables. Des informations précises sont nécessaires, complétées le cas échéant par une inspection technique.
- Travailler avec des personnes compétentes : il est indispensable d'avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension du risque. Ceci est vrai aussi bien au moment de

la souscription qu'en cas de sinistres. Nous attachons une importance primordiale à travailler avec des compagnies d'assurances locales réellement intéressées par l'aquaculture (connaissance du marché, moyens, engagement).

- Garantir des événements clairement définis : nous préférons les polices en périls dénommés qui indiquent précisément ce qui est couvert et dans quelles conditions. Elles permettent aussi d'adapter la couverture proposée aux qualités intrinsèques du risque ou aux souhaits du producteur. Les principaux événements assurés sont la pollution accidentelle, la tempête, les algues toxiques et certaines maladies pour les risques en mer. Pour les risques à terre, s'ajoutent les problèmes de bris de machine (alimentation en eau, rupture mécanique, rupture électrique...).
- Eviter le risque moral : nous garantissons des coûts de production et non des valeurs commerciales, et nous imposons des franchises significatives.
- Etre vigilant sur le problème des maladies : elles représentent plus de 60 % du volume total des sinistres et leur apparition dépend souvent de la façon dont est conduite l'exploitation. Une intervention rapide de l'homme et l'utilisation de vaccins et de produits de traitement permettent un meilleur contrôle de ce phénomène. Néanmoins, il demeure nécessaire de couvrir les maladies durant un laps de temps limité (par exemple, 30 jours après la survenance d'une maladie) et avec des franchises élevées, exprimées en pourcentage des capitaux en risque.
- Utiliser une tarification adaptée : chaque risque doit être analysé selon ses propres mérites. Le taux de prime et les franchises utilisées doivent être le reflet des qualités et/ou des défauts intrinsèques du risque. Des recommandations ou des conditions suspensives peuvent être jointes au contrat d'assurance.
- Suivre l'évolution des marchés : il est nécessaire de connaître précisément le contexte économique et les évolutions techniques ou technologiques, qui peuvent avoir des répercussions sur la souscription (par exemple, prix de vente inférieurs aux coûts de production).
- Intervenir rapidement en cas de sinistre : la qualité d'une souscription se mesure aussi par l'efficacité de règlement en cas de sinistre. L'expert sinistre doit être missionné au plus tôt après la survenance d'un sinistre afin d'établir un constat précis permettant de définir l'indemnisation à payer si nécessaire.

Sur la base de ces principes, nous avons pu traverser des années difficiles (concurrence) et faire face à des événements majeurs sans mettre en péril l'équilibre de notre portefeuille. En tout état de cause, les résultats de cette activité se jugent à long terme et une souscription prudente et raisonnée reste la clé du succès.